

Commune de Bassens



Le réseau cyclable de la Commune de Bassens

Etat des lieux - perspectives

a'urba.

agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Hangar G2 Bassin à flot n°1
Tél. : 33 (0)5 56 99 86 33

Rapport d'étude

09/04/09

quai Armand Lalande
Fax : 33 (0)5 56 99 89 22

provisoire/étape /**définitif**

BP 71 F-33041 Bordeaux Cedex
e-mail contact@aurba.org

Objet de l'étude

Cette étude a pour objet d'établir un diagnostic des aménagements cyclables existants et de proposer des actions pour améliorer les déplacements vélo sur la commune de Bassens que ce soit pour ses habitants ou pour les personnes venant de l'extérieur en définissant un réseau cyclable communal à réaliser.



Équipe projet

Sous la direction de
Pierre Layère

Chef de projet
Daniel Naïbo

Avec la collaboration de
Christine Dubart



Sommaire

Introduction

- 1 | Analyse des aménagements cyclables existants sur la commune de Bassens**
- 2 | Recensement des projets de développement du réseau cyclable communal**
- 3 | Rappel de quelques fondamentaux**
- 4 | Les actions à mettre en place pour réaliser un véritable réseau cyclable communal**
- 5 | Pour en savoir plus, quelques documents de référence**

Annexe : quelques photos

Introduction



Dans le cadre de la convention d'assistance technique annuelle établie entre l'aurba et la Ville de Bassens, une réflexion est engagée sur le thème des circulations douces.

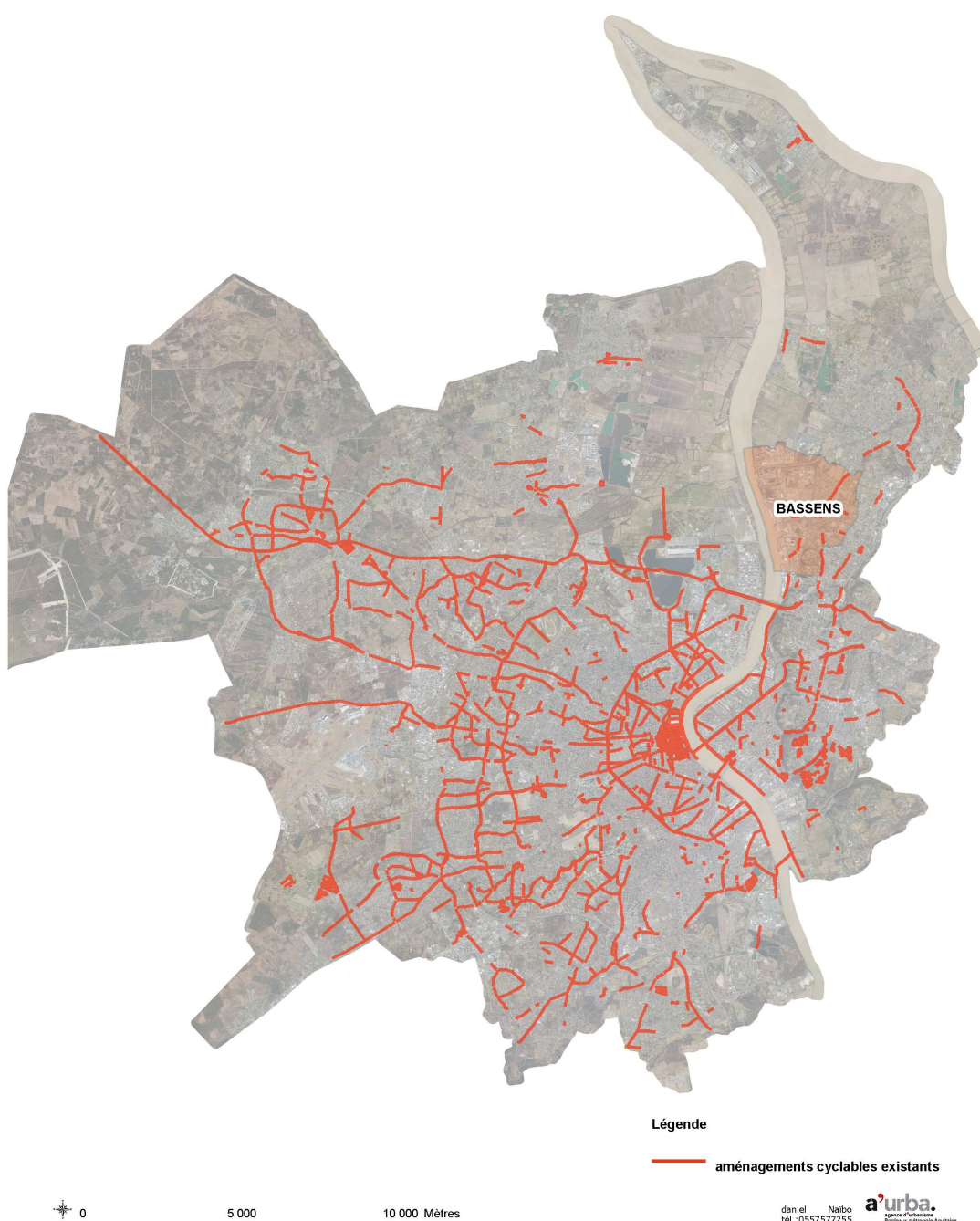
L'année 2008 a été consacrée à la production d'un état des lieux et des perspectives en terme de réseau cyclable. L'enjeu pour Bassens est important à la veille de l'arrivée du TCSP communautaire aux portes de son centre bourg et avec la mise en place d'une desserte cadencée de la gare de Bassens.

Une phase ultérieure permettra d'articuler ce travail avec le réseau local des circuits et randonnées piétons.

Introduction

Au 31 décembre 2008, environ 10 km d'aménagements cyclables ont été réalisés à Bassens soit 10 % des aménagements cyclables existants sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Les aménagements cyclables existants sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux





1 | Analyse des aménagements cyclables existants sur la commune de Bassens

1 | Analyse des aménagements cyclables existants sur la commune de Bassens

(voir carte ci-jointe)

Réalisés entre 1999 et 2008, les aménagements cyclables existants sont de différents types : pistes cyclables (6 km), bandes cyclables (3,5 km), zone 30 (0,8 km) et aire piétonne.

Au fil des réalisations, la qualité des aménagements cyclables a toujours progressé que ce soit dans le choix et la qualité des matériaux mis en oeuvre, et, dans le respect des normes de dimensionnement.

Pour exemple, il faut citer les derniers aménagements cyclables réalisés en 2006-2007 :



rue de Castéra



rue de Verdun



rue du M. Joffre



avenue Jean Jaurès



1 | Analyse des aménagements cyclables existants sur la commune de Bassens

Malgré cette volonté de créer et de développer de nouveaux aménagements cyclables de qualité, les aménagements cyclables existants présentent parfois les inconvénients suivants :

- absence de continuité ;
- itinéraires inachevés et rupture dans le type d'aménagements cyclables ;
- manque par endroits de lisibilité de l'espace dédié aux vélos (hétérogénéité, ni signalétique, ni jalonnement) ;
- une offre de stationnement vélo quasi inexistante.

En outre, de nombreux facteurs nuisent à l'efficacité des aménagements cyclables existants et très certainement à la pratique du vélo :

- une absence de continuité des aménagements cyclables existants sur le territoire communal et vers les territoires communaux voisins ;
- une absence de maillage du réseau communal cyclable ;
- une absence de lisibilité du réseau communal cyclable dû à l'absence d'un jalonnement cyclable homogène sur l'ensemble territoire communal ;
- une absence de sécurisation de certaines traversées (franchissement de la voie ferrée, certaines traversées de rond-points ou giratoires non sécurisées (ex : sur les quais) ;
- des dénivelés parfois importants entre les bords de Garonne et le reste du territoire communal ;
- plus particulièrement, une absence de dispositifs de stationnement vélo sécurisés à proximité des principaux pôles générateurs de déplacements (équipements publics de la gare notamment).



2 | Recensement des projets de développement du réseau cyclable communal

2 | Recensement des projets de développement du réseau cyclable communal

Le futur réseau cyclable communal en cours de réflexion est calé sur les orientations du réseau cyclable communautaire (Schéma Directeur des itinéraires cyclables communautaires), des itinéraires cyclables prévus dans le cadre du Parc des Côteaux (GPV), du Tour de Découverte de la CUB, du Plan Garonne et du Plan Local d'Urbanisme.

Le recollement de ces documents programmes permet d'identifier : 3 axes Nord-Sud et 3 axes Est-Ouest (voir carte ci-jointe)

- sur les **trois axes Nord-Sud** qui permettent de desservir les principaux pôles générateurs de déplacements, il s'agira :
 - de constituer l'itinéraire du bord de Garonne empruntant les quais, à vocation de vélo loisirs ;
 - de compléter l'itinéraire des mairies (Bassens, Ambarès, St Louis de Montferand) à vocation vélo urbain en reliant les aménagements cyclables existants rue d'Ambarès, rue G Clémenceau, avenue de la Somme, avenue J Jaurès, avenue R. Bourdieu, avenue des Griffons en programmant des aménagements cyclables avenue F. Cailleau entre l'impasse Verlaine et l'avenue V. Meunier ;
 - de réaliser l'itinéraire inscrit au Parc des Côteaux à vocation vélo urbain et vélo loisirs reliant les parcs publics de Séguinaud et de Beauval et en connexion avec le TCSP communautaire.
- sur les **trois axes Est-Ouest**, il s'agira :
 - de constituer un itinéraire reliant le parc du château Beauval au quai Vial, en reliant les aménagements cyclables existants rue de Verdun, rue du Castéra et rue du Port en programmant des aménagements cyclables rue Fénelon, et le long de la voie ferrée ;
 - de constituer un itinéraire reliant le collège Manon Cornier au quai Français en desservant le centre bourg et la gare SNCF en reliant les aménagements cyclables existants rue du 19 mars 1962, les aménagements cyclables prévus dans le cadre du parc des côteaux, rue Toulouse Laurence, rue du Maréchal Joffre, rue J. Verne, rue P. Bert, en programmant des aménagements cyclables rue L. Meunier, rue Goya, avenue Manon Cornier pour rejoindre les aménagements cyclables existants rue Franklin et avenue Puy Pelat ;
 - de créer un itinéraire reliant le parc public Beauval au quartier du château Morin en programmant des aménagements cyclables rue C. Péguy, rue du Moura, rue du Lavoir.

commune de bassens
le réseau cyclable: développements possibles

Légende

- aménagements cyclables existants
- zone 30
- itinéraires cyclables à étudier
- itinéraire mixte vélos-piétons
- itinéraire mixte vélos -piétons à étudier
- gare
- voie ferrée
- station tramway
- tramway
- projet_extension_TCSP
- équipements publics

commune de bassens
le réseau cyclable: développements possibles

0 250 500 Mètres

daniel Naibo
tel : 055757255

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine



3 | Rappel de quelques fondamentaux

3 | Rappel de quelques fondamentaux

Un réseau cyclable efficace et attractif doit répondre à différents critères :

- des itinéraires directs et peu contraints ;
- la continuité des aménagements cyclables, afin de constituer un réseau maillé permettant de joindre les principaux pôles générateurs de déplacements ;
- la lisibilité du réseau par le jalonnement des principaux itinéraires et la mise en place d'aménagements cohérents et visibles par tous.

Ces itinéraires cyclables continus, sécurisés maillant le territoire communal, desservant les pôles générateurs de déplacements, reliés entre eux constitue le réseau cyclable communal connecté au réseau cyclable communautaire, répondant aux besoins des usagers du vélo.



4 | Les actions à mettre en place pour réaliser un véritable réseau cyclable communal

4 | Les actions à mettre en place pour réaliser un véritable réseau cyclable communal

- compléter les aménagements cyclables existants pour créer des itinéraires cyclables continus et sécurisés ;
- résorber les ruptures entre les aménagements cyclables existants ;
- relier les itinéraires cyclables entre eux pour favoriser l'émergence d'un réseau continu et maillé desservant les principaux pôles attractifs du tissu urbain ;
- favoriser et organiser l'intermodalité vélo-transports en commun ;
- relier ce réseau cyclable communal au réseau cyclable communautaire et départemental ;
- veiller à la réalisation des projets inscrits dans les documents cadres : schéma directeur des itinéraires cyclables communautaires, tour de découverte de la Cub, Parc des Côteaux, plan Garonne, Plan Local d'Urbanisme, 3ème phase TCSP ;
- utiliser les outils réglementaires pour un meilleur partage de la voirie (décret 2008-754 du 30/07/2008) pour mettre en place des zones 30, des double-sens cyclables, des zones de rencontre ;
- mettre en place une véritable offre de stationnement sécurisé sur l'espace public ;
- mettre en place un jalonnement spécifique ;
- informer et communiquer.



5 | Pour en savoir plus, quelques documents de référence

5 | Pour en savoir plus, quelques documents de référence

- Code de la route ;
- Recommandations pour les aménagements cyclables – CERTU 2000 ;
- Guide sur le marquage de la chaussée en agglomération _ CERTU 2004 ;
- La signalisation des aménagements et des itinéraires cyclables - CERTU 2004 ;
- Guide coussins et plateaux - CERTU 2000 ;
- La loi relative au handicap du 11 février 2005 et son décret d'application (n° 2006-1658) du 26 décembre sur l'accessibilité des espaces publics et de la voirie et l'arrêté du 15 janvier 2007 ;
- Instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre 1 ;
- Le décret 2008-754 du 30/07/2008, pour mettre en place des zones 30, des doubles sens cyclables, des zones de rencontre ;
- Le Guide de conception des Espaces Publics Communautaires.



Annexe : quelques photos

Annexe : quelques photos

Exemples de dénivelés : rue Beauval et le Parc Rozin de la mairie



Les coupures et obstacles : le cas de la gare



La zone d'activités économiques : un environnement peu favorable à la pratique du vélo



Annexe : quelques photos

Exemples de ruptures dans les aménagements



La desserte des sites de renouvellement urbain à finaliser : le cas de la Plaine du Leix



La desserte des sites de renouvellement urbain à finaliser : le cas de la liaison douce du Parc des Côteaux



